

A VENIR

Interview de Daniel Mermoud - Actuaire Prévoyance Professionnelle - La Mobilière (septembre 09)

Vous envisagez faire un jour payer les stressés? N'y allez-vous pas un peu fort? (voir article paru dans la dernière édition du magazine «Prévoyance Professionnelle Suisse»).

Vous savez, il s'agit d'une accroche, du lancement d'une réflexion. Pour le moment, depuis 200 ans que des statistiques existent et sont prises en compte dans nos calculs d'ajustement des primes, la courbe de la longévité est immuablement à la hausse. Quand ce mouvement ascendant s'arrêtera-t-il, est-ce même envisageable qu'il s'arrête un jour? Nous sommes en droit de nous poser la question. Avec ce que nous disposons de recul et d'analyses, rien ne permet d'y répondre, si ce n'est une certaine forme de bon sens et surtout, la perception qu'un nombre de facteurs, mis ensemble, pourraient un jour inverser cette tendance. Le stress en est un, de loin pas le seul.

Quelles sont les conditions à remplir pour qu'une telle éventualité puisse voir le jour?

Dans le cas du stress, il faudrait pouvoir mesurer le mauvais stress – car il y a aussi du bon stress – celui qui devient chronique entraînant une problématique médicale. Or, à ce jour, aucune n'étude n'existe, car on ne meurt pas de stress, on meurt d'arrêt cardiaque ou de maladies dans lesquelles on soupçonne que le stress a pu avoir un lien de cause à effet.

Disposez-vous d'exemples où un nouveau critère, récemment découvert, s'invite dans vos systèmes de calculs?

Prenons l'exemple des fumeurs. Au départ, lorsque le marché, c'est-à-dire nos services de vente et de marketing, ont suggéré d'offrir à nos assurés non fumeurs un tarif meilleur marché, il n'y avait pas seulement l'argument promotionnel consécutif à l'instauration d'une telle mesure. A notre niveau, notre job est peu enclin à s'émouvoir face à de tels arguments. Ceci dit, nous disposons de chiffres, sur la durée, de statistiques officielles. Un tel critère est 'dans l'air' bien avant de s'ajouter à nos formules mathématiques. Il faut compter au minimum cinq années d'incubation.

Il n'y a donc rien d'arbitraire dans votre démarche?

Effectivement. A propos de la fumée, on a trouvé une manière d'en quantifier les effets sur la mortalité. Cela ne veut pas dire que nous avons déterminé l'ensemble du problème. Par exemple, nous n'avons toujours pas défini la fumée passive. Dans la problématique prévoyance professionnelle, il se peut que l'on s'inspire de ce qui se pratique dans le 3^{ème} pilier. Quoi qu'il en soit, il est impossible de faire quoi que ce soit sans disposer d'analyses du marché. Pour le stress, tant que nous n'avons pas de définition de ce qu'il est, il nous est impossible de l'ajouter à notre grille de critères.

A observer les statistiques, quelles sont d'après vous les raisons de la régularité d'une hausse de la longévité?

Nous avons une vie plus facile, notre nourriture est abondante et variée.

Nous disposons de l'eau courante, de l'électricité, d'une sécurité améliorée dans nos modes de transports, grâce aux avancées technologiques comme à l'amélioration de nos infrastructures. Des progrès considérables ont été faits dans le traitement des maladies cardio-vasculaires.

Côté lutte contre le stress, on a encore des progrès à faire?

Il me semble en effet qu'il augmente. Sur ces dix dernières années, on peut palper la différence.

Aux actifs, on demande d'en faire encore plus, concurrence internationale oblige. Quant aux demandeurs d'emplois, ils sont également soumis à rude pression. Mon expérience d'actuaire consiste à dire que, si un jour il était possible de traduire en données médicales et statistiques cette impression d'une généralisation du stress, on pourrait peut-être en circonscrire les causes, et donc, dans l'absolu, introduire une notion de « stresser payeur », comme cela se fit pour la fumée ou le BMI. (ndlr: Body Mass Index)

Ne faites-vous pas preuve d'alarmisme lorsque vous listez les divers facteurs qui pourraient influencer à la baisse la courbe de longévité?

Ce n'est pas notre but. Si l'on regarde les statistiques, rien ne permet d'infirmer la réalité, à savoir que l'espérance de vie à partir de 65 ans est de 18 ans pour l'homme et de 22 ans pour la femme. Cette courbe est belle, sans à coups, sans pics. Juste régulière, malgré les crises passées, les guerres et les épidémies, etc... Tout laisse à penser que la hausse constante va donc encore augmenter. Ceci dit, répertorier les facteurs qui pourraient soudainement interrompre cette hausse constante, est simplement une preuve de bon sens. Rassurez-vous, un actuaire ne joue jamais les devins, il doit disposer de chiffres et de temps avant d'intervenir dans la modélisation des systèmes de calcul. Avant, de notre point de vue, il ne peut s'agir que de rumeurs. Puis, comme dans le cas de la fumée ou du BMI, arrivent les premières remontées du marché, et, au minimum cinq ans après, l'adaptation de nos produits.

N'est-ce pas aller contre la mission originelle de l'assurance que d'introduire de telles différences?

C'est plutôt une demande du marché qui va dans le sens, côté tabagisme, de « *je ne veux pas payer pour les fumeurs* ». La notion même de sélection des risques est de nature à défendre le concept de prestations justement réparties. C'est même un devoir vis-à-vis de nos adhérents. Face à la couverture retraite, une responsabilisation individuelle est nécessaire. Rien ne sert de vivre plus longtemps, si c'est pour vivre avachi, sans la santé. Les hommes vivent cinq sixièmes de leur retraite en bonne santé alors que les femmes trois quart seulement.

Indirectement, par l'introduction de telles mesures, ou par le simple fait d'évoquer les facteurs qui auraient raison de la hausse ininterrompue de la longévité, vous tentez de redéfinir la retraite?

C'est vous qui le dites. A notre niveau, avec les outils dont nous disposons et qui ne font que reposer sur la certitude des chiffres, nous pourrions tout au plus participer à la prise de conscience universelle. Celle d'une vie plus saine, de tordre le cou à une certaine passivité face à la vieillesse. C'est avant tout une démarche personnelle. En ce qui me concerne, je suis par exemple particulièrement sensible à la nourriture bio de même qu'à la prolifération des ondes électromagnétiques à tout va. Sera-ce un jour des critères supplémentaires? Ce n'est pas dans le cahier des charges d'un actuaire que de le dire. Rien ne m'empêche pour autant d'être un incitateur à vivre plus sainement, à considérer la santé comme un capital sur lequel l'être humain peut avoir une influence. Et pourquoi pas au sein même de l'entreprise dans laquelle je travaille...